

DEPARTEMENT DE
LOT ET GARONNEARRONDISSEMENT
DE NERACVILLE
De
LAVARDAC

Nombre de membres :

Afférents au

Conseil municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 14

Excusés : 5

Procurations : 3

République Française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAVARDACSéance du 01^{er} avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, le Conseil Municipal de la Commune de Lavardac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Ludovic BIASOTTO, Maire**, à la suite de la convocation du 26 mars 2026.

Présents : Mmes et M. BIASOTTO Ludovic, Maire, FOUYSSAC Gilles, MONCEAU Nathalie, CRUSIERE Sebastien, DEMESTE Hélène, adjoints au Maire, Mmes et M. GAIOTTI Emmanuel, PRUVOST Christelle, FREZIER Jean-Luc, BOUSQUET Corinne, VINZENT Laurie, HERREGODS Stéphane, LAMSSIRINE Samir, ROBICHON Sylvie, BRUGGER Éric, conseillers municipaux.

Absents excusés : SALIS Isabelle, AZARFANE Sabah, PASELLO Damien, BARBARA Mathys, AIROLA Anne-Sophie, conseillers municipaux.

Absents non excusés : /

Procurations : SALIS Isabelle a donné procuration à M. Gilles FOUYSSAC, Mme Sabah AZARFANE a donné procuration à M. Ludovic BIASOTTO, Mme AIROLA Anne-Sophie a donné procuration à BOUSQUET Corinne.

Mme Corinne BOUSQUET est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau. L'avis de convocation a été affiché conformément à la Loi.

Le compte rendu de la séance du 01 avril 2026 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, sera affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en vertu de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales « *Le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.*

Elles sont convoquées par Le Maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent.

Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché. »

Il propose par conséquent la mise en place des commissions municipales suivantes et de procéder, sur le champ, à la désignation des Vice-Présidents et de la composition des membres des différentes commissions.

Mr le Maire a également rappelé que dans les communes de plus de 1000 habitants, la composition des différentes commissions, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Il propose par conséquent à la liste d'opposition de bien vouloir désigner un représentant dans chaque commission municipale.

Le conseil municipal, ayant entendu cet exposé,

- **DECIDE**, à l'unanimité, de constituer les commissions municipales suivantes et de procéder, sur le champ, à la désignation des vice-présidents :

COMMISSIONS	VICE – PRESIDENTS	MEMBRES
Administration Générale - Finances - Personnel	G. FOUYSSAC (A)	AZARFANE Sabah, CRUSIERE Sebastien, DEMESTE Hélène, MONCEAU Nathalie, SALIS Isabelle
Travaux Urbanisme Territoire et transition	S. CRUSIERE (A) C. PRUVOST (D)	BRUGGER Éric, DEMESTE Hélène, FOUYSSAC Gilles, HERREGODS Stéphane, PASELLO Damien
Acteurs Socio- économiques - Vie Associative - Festivités	I.SALIS (A)	AIROLA Anne-Sophie, AZARFANE Sabah, BARBARA Mathys, BOUSQUET Corinne, FREZIER Jean-Luc
Affaires Sociales	N. MONCEAU (A)	AZARFANE Sabah, DEMESTE Hélène, ROBICHON Sylvie, VINZENT Laurie

AR Prefecture

047-214701435-20260401-DEL17_2026-DE
Reçu le 03/04/2026

Communication	E. GAIOTTI (D)	AZARFANE Sabah, BARBARA Mathys, BOUSQUET Corinne, BRUGGER Éric, SALIS Isabelle, ROBICHON Sylvie
Ecole - Education Jeunesse - Citoyenneté	H. DEMESTE (A)	BOUSQUET Corinne, CRUSSIÈRE Sébastien, GAIOTTI Emmanuel, ROBICHON Sylvie,
	S. AZARFANE (D)	AIROLA Anne-Sophie, BARBARA Mathys
Santé – Logement – Insertion professionnelle	L. VINZENT (D)	BRUGGER Éric, MONCEAU Nathalie, ROBICHON Sylvie, CRUSSIÈRE Sébastien, PASELLO Damien
Culture Espace de vie sociale	C. BOUSQUET (D)	BRUGGER Éric, DEMESTE Hélène, GAIOTTI Emmanuel, MONCEAU Nathalie, SALIS Isabelle

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,

Extrait certifié conforme,

Le Maire,



Ludovic BIASOTTO.